

4523 - Une femme qui voyage sans un accompagnateur légal

question

Je sais que le fait pour la femme de voyager pour la durée d'un jour et d'une nuit sans un accompagnateur légal est interdit. Est-il permis à la femme de se faire accompagner par un proche parent jusqu'au lieu d'embarquement et de se faire accueillir à sa descente d'avion après un voyage qui dure 10 heures?

la réponse favorite

Il n'est pas permis à la femme de voyager sans un accompagnateur légal, compte tenu de la généralité de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allah et au jour dernier de voyager sans un accompagnateur légal (Mahram).

C'est parce que la présence de cet accompagnateur vise à protéger la voyageuse et à veiller à ses affaires, surtout quand arrivent des choses exceptionnelles. Car le voyage peut toujours donner lieu à cela, quelle que soit sa durée. Ce que les gens considèrent comme un voyage l'est, et doit, par conséquent, être soumis aux dispositions régissant le voyage.

Pour davantage de détails concernant les dispositions applicables aux accompagnateurs, voir la question n05538.